

Évaluation des établissements  
Évaluation des formations

## AVIS ÉVALUATIF SUR L'ENSA PARIS MALAQUAIS – PSL ET ÉVALUATION DE SES FORMATIONS

---

**CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2024-2025**

**VAGUE E**

Rapport publié le 26/01/2026



Au nom du comité d'experts :

Laurent Devisme, président du comité

Pour le Hcéres :

Par délégation de la présidente du Hcéres, Pierre Glaudes, directeur du département d'évaluation des établissements

Le Haut Conseil de l'évaluation de l'enseignement supérieur et de la recherche (Hcéres) est une autorité publique indépendante. Il est chargé de l'évaluation des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, des organismes de recherche, des structures et unités de recherche, et des formations.

En application des articles R. 114-15 et R. 114-10 du code de la recherche, les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts sont signés par les présidents de ces comités et contresignés par la présidente du Hcéres.

# Présentation de l'établissement-composante

L'École nationale supérieure d'architecture Paris-Malaquais (Ensa PM) est située au cœur de Paris, sur le site historique de l'enseignement de l'architecture en France, qu'elle partage avec l'École nationale supérieure des Beaux-Arts de Paris. Cette position au cœur de Paris la rend attractive pour les étudiants et les enseignants mais elle implique des contraintes fortes, liées au classement de l'ensemble du site au titre des monuments historiques, et à la cohabitation avec l'Ensba, difficile dès les origines, c'est-à-dire dès la création de l'Ensa PM en 2001.

L'actuel directeur, en poste depuis 2022, a été le promoteur d'une intégration de l'Ensa PM à l'université Paris sciences et lettres (PSL), dont l'école est devenue établissement-composante le 23 janvier 2025, et est porteur d'un projet de formation au métier d'architecte augmenté, intéressant mais peu partagé au moment de la visite au-delà du cercle de l'administration de l'école et des présidents de ses instances. Il apparaît néanmoins que cette intégration de l'Ensa PM à PSL comme établissement-composante est fédératrice et structurante pour l'école.

L'administration progresse grâce à des recrutements qui renforcent son organisation, et l'approche pédagogique par « studios », qui stimule la créativité des étudiants, est un atout, visible dans son attractivité nationale (ParcourSup) et internationale (mobilités entrantes) de l'école.

Le comité relève néanmoins des faiblesses appelant une vigilance particulière : le projet d'établissement reste à formaliser et la lettre de mission de la Ministre appelant à créer un campus « d'art et d'architecture » partagé avec l'Ensba est une source de crispation, que l'Ensa PM devrait dépasser en objectivant ses besoins et en recherchant des partenariats pédagogiques au sein de PSL.

Elle gagnerait également à structurer sa politique de recherche et à revoir son offre de formation en master, actuellement saturée et peu propice aux parcours croisés avec d'autres établissements, afin de permettre aux étudiants de tirer le meilleur parti de l'intégration à PSL. Les conditions de vie et d'expression institutionnelle des étudiants restent à améliorer, comme l'appui de l'école à leur insertion professionnelle. Enfin, l'Ensa PM doit structurer une stratégie internationale.

L'ensemble de ces axes de progrès supposent d'investir les instances de l'Ensa PM de davantage de pouvoir délibératif pour un réel effet d'entraînement de l'ensemble de la communauté d'établissement.

# Avis développé sur l'établissement-composante

## 1/ Forces principales

### a. L'intégration à PSL comme établissement-composante est fédératrice et structurante pour l'Ensa PM

Auparavant rattaché à la ComUE Paris-Est, l'Ensa PM a décidé en 2019 d'avancer vers une intégration à l'Université Paris Sciences et Lettres (PSL). Cette nouvelle trajectoire s'explique par une plus grande proximité géographique et le partage d'une philosophie d'excellence.

Dès cette décision de 2019, une convention de partenariat a été signée avec PSL pour que l'Ensa PM bénéficie de services communs relatifs à la vie étudiante (santé, logement, accueil d'étudiants étrangers) et à la bibliothèque. Cette convention a également permis à l'Ensa PM d'être intégrée dans une École Universitaire de Recherche (EUR) et partie prenante du programme doctoral Sciences, Arts, Crédit, Recherche (SACRe) centré sur la recherche-création. Les diplômés de l'ENSA PM, tout comme tout diplômé en architecture, ont ainsi pu candidater au programme SACRe et bénéficier de la formation doctorale au sein de PSL, d'un contrat doctoral et d'une bourse de recherche de trois ans.

Par décret du 23 janvier 2025, l'intégration à PSL comme établissement-composante est devenue effective.<sup>1</sup> Le ministère de la Culture reste la tutelle de l'Ensa PM, qui conserve par ailleurs sa personnalité morale et juridique. Cette intégration vise à renforcer la visibilité internationale de l'Ensa PM, à développer les programmes de recherche en lien avec tous les laboratoires de PSL, et bien sûr à enrichir l'offre des enseignements proposés aux futurs architectes : les possibilités de valider des « mineures » au sein de PSL à côté de la « majeure » architecture sont ainsi multipliées.

Il est à noter que l'École des Arts Décoratifs -PSL, à laquelle l'Ensa PM est très liée, intègre PSL au même moment, renforçant ainsi le pôle culture<sup>2</sup> de ce grand établissement. Tous les établissements, composantes ou partenaires de ce pôle participent au programme SACRe de recherche-création. L'intégration à PSL est assurément une chance au moment où le domaine de l'architecture se réinvente pour répondre aux bouleversements en cours (urgence écologique, révolution numérique, développement de l'intelligence artificielle), PSL ayant une activité de formation et de recherche soutenue dans le champ du développement durable.

Intégrer PSL, c'est également rejoindre une université dans laquelle les étudiants, dès les premiers cycles, sont formés par la recherche et à la recherche avec la volonté de dépasser les cloisonnements disciplinaires. Cela rejoint l'approche revendiquée par Malaquais – pluridisciplinaire, ouverte aux expérimentations et avec une recherche irriguant les enseignements - mais des adaptations fortes de l'organisation des cursus de l'école seront nécessaires pour permettre à ses étudiants de bénéficier pleinement du potentiel d'enseignement et de recherche de PSL. Un nouveau modèle d'école, plus ouvert, ne pourra en effet se dessiner que si la discipline architecturale se place en dialogue constant avec les autres domaines, des arts et du design, comme des sciences dures et de l'ingénierie, sans oublier les sciences humaines, pour la confrontation aux réalités économiques et sociales.

Les services de l'Ensa PM sont pleinement conscients du potentiel de cette échelle de travail avec un évident bénéfice pour le rayonnement de l'établissement. Intégrer PSL n'a toutefois rien de magique ; de nombreux chantiers politiques et organisationnels devront être ouverts afin que l'école puisse profiter pleinement de ce nouvel environnement de travail, ce qui suppose un partage des enjeux induits avec la communauté des enseignants-chercheurs. Ces chantiers relèvent notamment d'une définition assumée des priorités quant à la politique internationale (cf. *infra*) et d'une affirmation plus franche de la production scientifique de l'établissement. En ce qui concerne le partage du projet et sa déclinaison, une valeur cardinale doit être cultivée et approfondie, celle de la collégialité, constitutive de la démocratie universitaire, avec des temps significatifs, aujourd'hui insuffisants, de délibération. À cet endroit, les instances de l'école (CA, CPS, CSA, CFVE)

---

<sup>1</sup> Elle rejoint ainsi une institution qui rassemble déjà l'École normale supérieure, l'Université Paris Dauphine-PSL, les Mines Paris-PSL, ESPCI Paris-PSL, Chimie ParisTech-PSL, le Conservatoire national supérieur d'art dramatique, l'École nationale des chartes, l'École Pratique des Hautes Études, l'Observatoire de Paris-PSL, et dont l'Institut Curie et le Collège de France sont associés.

<sup>2</sup> Le pôle Culture de l'Université PSL est déjà représenté par le Conservatoire national supérieur d'art dramatique qui est établissement-composante, et par trois écoles partenaires, La Fémis (École nationale supérieure des métiers de l'image et du son), le Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse, et enfin les Beaux-Arts de Paris.

sont aujourd’hui sous-investies et l’avancée des projets doit davantage à la densité des relations avec la direction qu’au débat dans les conseils et commissions. Même si l’administration respecte bien les textes organisant la gouvernance des Ensa, le comité pointe une faible qualité et intensité de la vie démocratique interne. Cela touche à des facteurs multiples et complexes, certes – moindre investissement dans les réunions et les groupes de travail –, mais ce problème devrait être une préoccupation de premier plan

## **b. Une administration soutenue par des recrutements structurants**

L’Ensa PM est un établissement public administratif qui emploie en 2022 133 personnes physiques (environ 109 ETPT)<sup>3</sup> dont 48 agents administratifs et techniques (42.5 ETPT). Depuis les trois dernières années, les services support<sup>4</sup> ont dans l’ensemble évolué vers davantage de professionnalisation et d’autonomie avec le renouvellement des cadres (agent comptable, direction des ressources humaines, service informatique...).

Des recrutements récents ont ainsi consolidé le service financier jusqu’alors en sous-effectif et sans encadrant. Le recrutement d’un directeur des affaires financières en 2023 a permis d’améliorer le pilotage ; le lien entre ordonnateur et comptable est désormais fluide ; au sein de chaque service interne (RH, scolarité, SI), des instruments de pilotage qualitatifs sont progressivement mis en place (procédures, tableaux de suivi, diagnostic de l’existant, etc.), ce qui est essentiel pour optimiser la gestion et améliorer le contrôle interne.

Les responsables des services sont associés au comité de direction (CODIR) tous les 15 jours et la directrice adjointe organise des entretiens bilatéraux à la même fréquence, ce qui est le signe d’une animation classique et appropriée des équipes administratives. Le comité relève toutefois que la centralisation de la signature concernant l’intégralité des engagements des services, sans aucune délégation, peut ralentir l’action administrative.

Globallement, l’établissement a su recruter des chefs de service compétents, dynamiques et volontaires, et ces derniers sont parvenus à structurer leurs secteurs respectifs. La bonne ambiance de travail, le dévouement des agents et un esprit de dialogue entre services permettent ainsi d’assurer et d’assumer une activité dense en dépit d’équipes longtemps sous-dotées.

Souhaitant mettre pleinement à profit leur nouveau statut d’établissement-composante de l’université Paris Sciences et Lettres, les différents services aspirent d’ailleurs à bénéficier de l’interopérabilité des systèmes d’information et développer des outils de pilotage plus pointus, tels qu’une comptabilité analytique.

## **c. Une approche pédagogique par « studio » favorisant la créativité des étudiants et une offre de formation enrichie par des initiatives différenciantes**

La période de référence 2019-2024 a vu se déployer une maquette pédagogique certes classique mais représentative du schéma propre aux Ensa, tel qu’il a progressivement évolué depuis 1968 : celui-ci consiste à centrer la formation sur la pratique du projet d’architecture en studio, en articulation étroite avec le champ des théories et pratiques de la conception architecturale et urbaine. Le projet est ainsi majoritairement travaillé auprès de praticiens et mobilise une constellation d’apports venus des sciences humaines et sociales, des pratiques artistiques et de l’ingénierie.

À l’Ensa PM, la part qu’occupent les studios est restée prépondérante. Il s’agit d’une pratique équivalente à celle des « ateliers » des Beaux-Arts, mais avec une place importante des sciences humaines et un objet spécifique, propre à l’architecture, celui de l’espace habité. Les studios représentent 16 ECTS/30 au premier semestre de la première année, puis 12 ECTS à partir du second semestre de la première année jusqu’à la fin de la troisième année. En semestre 6, est introduite massivement l’initiation à la recherche, offrant aux étudiants la première occasion d’appuyer leurs pratiques sur des méthodes héritées de travaux scientifiques puisque la formation intègre la rédaction d’un article de recherche. Comme dans de nombreuses Ensa, la pluralité des disciplines présentes fait la richesse de l’enseignement. Ici, la place du projet, qui laisse une large part à la création au sens large, est relayée ponctuellement par une timide pratique des arts (dessin, arts plastiques) dont le déploiement est entravé par l’exigüité des espaces. En cycle Master, le temps des studios est allongé mais l’espace contraint amène à rechercher d’autres lieux de création. Pour preuve, cette possibilité sera confortée grâce à la nouvelle galerie Callot, qui offre une grande visibilité au cœur du 6<sup>e</sup> arrondissement.

Malgré des espaces de travail limités, il convient de relever l’impact très positif de la rénovation des locaux sur la pédagogie (bâtiments Callot et Perret) et l’appropriation étudiante des espaces d’ateliers. Les qualités

---

<sup>3</sup> Source : rapport d’activité 2022.

<sup>4</sup> Les services supports sont les activités de gestion qui ne sont pas le cœur de métier : les services financiers, RH, informatique, sécurité et logistique, communication. Les services soutien, sont ceux liés au cœur de métier, ici la formation architecture : recherche ; bibliothèque. ?

fonctionnelles des espaces de pédagogie, leur atmosphère, l'intelligence dans le choix d'équipements numériques audiovisuels et d'affichage en salle (grand tableau blanc magnétique) offrent autant d'occasions de repenser l'interaction entre des modalités pédagogiques traditionnellement séparées (cours magistraux, TP en studio de projet, TD de construction).

La réorganisation du fablab, qui repose sur une équipe d'agents qui accompagnent les étudiants dans leurs pratiques de fabrication traditionnelles comme numériques, offre un espace d'apprentissage professionnalisant de très grande qualité. Cette réorganisation encourage l'autonomie des étudiants dans la réalisation des maquettes, modèles réduits, productions photographiques et audiovisuelles, activités qu'ils apprécient et qui leur permettent de développer des compétences élargies essentielles à la pratique de l'architecture. La gratuité de l'utilisation des ateliers de fabrication vient confirmer la volonté de l'établissement d'encourager le travail personnel et la créativité de chacun.

Enfin, l'offre de formation ne manque pas d'éléments novateurs, et notamment l'originalité et l'efficacité des enseignements verticaux dits *Développements et intensifs*. Ils sont une véritable ligne de force de la maquette des deux cycles de formation. Notons que des doctorants peuvent également être invités à concevoir des exercices inspirés de leur recherche. C'est le cas du développement « *Prolithos* », enseignement de fabrication échelle 1 se tenant aux grands ateliers de l'Isle d'Abeau qui a invité des doctorants à tester des hypothèses de leur thèse avec les étudiants de licence. Ce format original d'enseignement fait appel à des personnalités extérieures. Il est le signe de la spécificité de Malaquais dans le paysage de la formation architecturale en proposant une très grande ouverture aux disciplines et aux métiers connexes à l'architecture (art, scénographie, paysages, design...). Il permet en outre de mêler les promotions d'étudiants, ce qui favorise l'apprentissage par les pairs et aide chacun à développer un esprit critique sur l'architecture et ses productions courantes, par le déploiement d'un regard décalé et décentré. À cet égard, la présence de doctorants dans les développements et optionnels intensifs est vécue comme une initiation à la recherche très appréciée des étudiants.

## 2/ Faiblesses appelant une vigilance particulière

### a. Un projet d'établissement contraint par les circonstances extérieures et qui reste à formaliser

L'Ensa Paris Malaquais a été créée en 2001 par un décret statutaire d'établissement public administratif (EPA) sous la seule tutelle du ministère de la culture<sup>5</sup>. Depuis 2018, comme pour les autres Ensa, s'ajoute la tutelle du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche qui reste limitée à l'accréditation conjointe des diplômes.

L'école ne dispose pas d'un projet d'établissement rédigé. Un « *Manifeste pour une architecture ouverte* » ayant vocation à être l'affirmation publique de l'identité de l'établissement et du cap qu'il s'est fixé, pour guider l'action collective, était en cours d'élaboration en interne lors de la visite. Maintes fois cité lors des entretiens, il n'a pas été présenté au comité lors de la visite ; ce document de 4 pages a été transmis postérieurement au printemps 2025.

Cette absence de projet clair et formalisé est dommageable car elle vient s'ajouter à une absence d'objectifs stratégiques, de contrat d'objectifs et de performance (COP) ou de tout autre cadre structurant qui permettrait un pilotage des moyens et un suivi d'indicateurs autres que réglementaires et financiers. Ce déficit d'orientations formalisées met en difficulté l'ensemble des fonctions administratives et des services internes : par exemple, la communication et les relations internationales, pour lesquelles la valorisation de l'établissement auprès des partenaires et des publics suppose une clarification du projet.

À sa décharge, l'établissement n'est pas accompagné dans la définition de ses objectifs par la tutelle Culture dont le rôle stratégique est apparu limité, celui-ci ne s'étant pas concrétisé par la mise en place d'une démarche de contractualisation, pourtant du domaine de compétence du ministère<sup>6</sup>. L'absence de contrat

---

<sup>5</sup> Décret n°2001-22 du 9 janvier 2001 portant création de l'école d'architecture de Paris-Malaquais et suppression de l'école d'architecture de Paris-La Défense.

<sup>6</sup> La contractualisation est un fondement de la relation entre l'opérateur et ses tutelles, en inscrivant l'action de l'établissement dans la stratégie globale adoptée par l'État concernant la politique publique à laquelle il participe. La circulaire du Premier ministre du 26 mars 2010 précise, dans les attributions de la fonction de tutelle, qu'elle doit inclure la négociation des objectifs et l'élaboration des indicateurs de mesure de l'activité et de la performance. La circulaire du Premier ministre du 23 juin 2015 relative au pilotage des opérateurs demande aux ministères de procéder à une revue périodique des opérateurs sous tutelle en amont du renouvellement de leurs contrats d'objectifs et de performance.

d'objectifs et de performance (COP) pluriannuel n'encourage donc pas l'établissement à mettre en place un système de pilotage des moyens en fonction de priorités partagées, même si ce n'est pas là une condition *sine qua non*.

Le ministère n'est pas représenté non plus au conseil d'administration. Un chargé de tutelle assiste au CA, sans voix consultative ou délibérative, depuis juin 2023 et la création de cette fonction au sein de la sous-direction chargée du suivi des Ensa (SDESRA<sup>7</sup>).

En conclusion, la tutelle aurait dû élargir son dialogue avec l'établissement au-delà des seuls enjeux immobiliers qui sont partagés avec l'Ensba et l'Ensa PM en tant qu'établissement public autonome, aurait dû construire sa propre démarche stratégique, première pierre indispensable à toute discussion contractuelle.

## b. L'enlisement du projet de campus « Architecture et Beaux-Arts »

Le site Bonaparte, qui est entièrement classé « monument historique », abrite l'essentiel des locaux de l'Ensa Paris Malaquais et de l'Ensba (école nationale supérieure des beaux-arts) de Paris, affectataire principal du site, ce qui lie de facto l'avenir de l'Ensa PM à celui des Beaux- Arts. Tout l'enjeu réside dans la cohabitation des deux écoles, davantage en concurrence sur l'espace qu'en dialogue. La rédaction en cours d'un schéma fonctionnel de site couvrant la période 2024-2028, commun aux deux écoles, doit permettre de réfléchir à des synergies pour optimiser l'occupation des espaces et en dégager de nouveaux. Cependant, le dialogue est difficile, alimenté par des représentations fantasmées de part et d'autre qui accentuent exagérément les différences pédagogiques. Aucun progrès significatif n'est observé concernant les mutualisations d'espaces entre les deux écoles. Alors qu'un site partagé et contraint devrait offrir la possibilité de croisements disciplinaires incarnant les promesses d'un enseignement supérieur spécifique au ministère de la Culture, c'est l'inverse qui s'observe aujourd'hui avec une médiatisation forte des prérogatives de chaque établissement et des postures de résistance, moins présentes à l'Ensa PM qu'à l'Ensba.

La destruction de l'un des bâtiments propres à l'Ensa PM, le bâtiment Lenoir<sup>8</sup> a été partiellement compensée par des travaux de réhabilitation du bâtiment Perret. Le comité salue la qualité de cette rénovation et sa parfaite adaptation à son usage. Les espaces dévolus aux enseignements sont non seulement optimisés pour les cours mais laissent une large place aux expérimentations (cf. *supra*). Manquent des lieux de convivialité pour tous les usagers du site ainsi, des espaces de stockage suffisants pour les enseignements et la vie étudiante – malgré les locaux mis à la disposition des associations étudiantes et les quelques dispositifs de stockage créés étagères dans les salles, casiers en mezzanine.).

L'Ensa n'a pas la maîtrise d'ouvrage sur le site Malaquais<sup>9</sup>, déléguée à l'OPPIC<sup>10</sup> (, et la maîtrise d'œuvre relève de l'ACMH (architecte en chef des monuments historiques). C'est la raison pour laquelle les questions immobilières du site sont pilotées par un COPIL présidé par le ministère de la culture, lui-même représenté par quatre de ses directions, auxquelles s'ajoutent l'OPPIC, la DRAC d'Ile-de-France et les deux utilisateurs que sont l'Ensa PM et l'Ensba.

Un travail a été fait par les deux directions d'établissement pour se conformer à la lettre de mission du ministère de la culture et proposer des pistes communes de mutualisation au printemps 2024. Cependant, les experts n'ont pas pu consulter ce document, transmis au ministère, et qui a donné lieu à une nouvelle initiative de ce dernier sans y associer formellement les directions des deux écoles ; une initiative désignée sous le nom de « mission de réflexion pour la réalisation d'un projet de campus des arts et de l'architecture au cœur de Paris ». Une nouvelle lettre de mission, signée en juillet 2024 par la ministre de la culture et adressée au président du conseil d'administration des Beaux-Arts et à un membre du conseil d'administration de l'École d'architecture, les engage à proposer plusieurs pistes d'évolution et à interroger les conditions de création de nouveaux parcours inter-établissements, de nouvelles formations à la croisée des compétences et de nouvelles pédagogies innovantes répondant aux besoins de la société. Un livrable est attendu dès la fin de l'année 2024.

Cette mission consiste en une forme de médiation supposée déboucher sur des propositions concrètes. Pour autant, elle n'a pas eu d'effet pacificateur du côté des Beaux-Arts<sup>11</sup>, les enseignants de cette école considérant que le modèle pédagogique de l'établissement est attaqué frontalement. Le comité d'évaluation voit plutôt

---

Cette mention est rappelée dans le rapport IGAC portant sur les conditions de l'enseignement et le déroulement de la formation dans les écoles nationales supérieures d'architecture (décembre 2021).

<sup>7</sup> Sous-direction de l'enseignement supérieur et de la recherche en architecture.

<sup>8</sup> Cette démolition avait occasionné une mobilisation étudiante intéressante : « le privé nous met à nu, l'école est à la rue ». cf. <https://www.amc-archi.com/article/les-beaux-arts-de-paris-et-l-ecole-d-architecture-de-paris-malaquais-a-la-rue,11866>

<sup>9</sup> L'école est en maîtrise d'ouvrage directe pour le bâtiment J. Callot.

<sup>10</sup> Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture.

<sup>11</sup> Mise en ligne d'une pétition « Sauvons les Beaux-Arts de Paris » en novembre 2024.

dans cette réaction une position de principe, issue d'une rente de situation, qu'une argumentation relative à la spécificité de l'enseignement artistique au regard de celui de l'architecture.

Par ailleurs, la nature de la mission, très large, a laissé à chacun la définition de ses priorités : ainsi, les experts ont entendu plusieurs versions des « attendus » qui étaient censés l'orienter. Pèle-mêle ont été évoquées des questions juridiques de responsabilité de site, de mutualisations des locaux, de mutualisations des services (bibliothèque), voire de mutualisations de cours (langues, dessins) ; l'affirmation d'une vision française de l'architecture également, moins technicienne et plus artistique, voire la résolution du problème existentiel de la genèse du site, avec une question rhétorique : qui de l'architecture ou des beaux-arts était là le premier ? Quelle que soit la réponse à la question, si tant est qu'elle ait quelque intérêt, elle ne donne pas de pistes pour un travail en commun et n'est pas à la hauteur des attentes des sociétés contemporaines à l'égard des savoirs constructifs et artistiques.

Toutes les interrogations nées de cette nouvelle mission, différentes par leur nature et leurs enjeux, ne permettent pas de conduire une réflexion sereine et viennent affaiblir le rôle des directeurs d'établissement. Sans préjuger des propositions qui résulteront de cette mission, l'Ensa aurait intérêt à mener une réflexion pragmatique partant d'un diagnostic précis de ses besoins, avec le cas échéant des propositions concrètes d'affectation ou de partage d'espaces, sans attendre une remise en question de l'organisation de sa voisine, combat qui n'est pas le sien.

### **c. Une politique de recherche à structurer**

L'état de la recherche dans les Ensa demeure dans un entre-deux inconfortable, principalement du fait de la charge d'enseignement des enseignants-chercheurs<sup>12</sup> et à une trop faible culture de la recherche au sein du champ disciplinaire majoritaire « Théories et pratiques de la conception architecturale et urbaine » (TPCAU). La majorité des enseignants de TPCAU est engagée professionnellement dans une vie d'agence plutôt que dans celle d'un laboratoire de recherche publique.

Dans ce contexte difficile, les trois unités de recherche (UR) de l'Ensa PM font montre d'un bon potentiel de recherche, couvrant bien le spectre de la recherche architecturale, urbaine et paysagère :

- Le LIAT « Laboratoire Infrastructure, Architecture, Territoire », a pour axes de recherche principaux l'analyse des contextes (villes, territoires, paysages), marqués par les aménagements d'infrastructures et de grands équipements ;
- Le laboratoire GSA « Géométrie, Structure, Architecture », s'intéresse à la morphologie structurale et la culture constructive. Le comité observe que des apports de GSA au pôle ingénierie-architecture de PSL seront possibles (cf. *bachelor of engineering*, chaire ville-métabolisme portée par l'Université PSL et initiée par l'agence d'architecture PCA-STREAM) ;
- Le troisième laboratoire ACS « Architecture, Culture et Société des XIXe XXIe siècles » (ex-UMR CNRS AUSSER 3329 puisqu'il a fait l'objet d'une « des-Umrification » par retrait du CNRS fin 2024) développe des travaux sur l'architecture de l'habitation et les modes de vie aujourd'hui ; l'histoire de l'architecture du XXe siècle ; la forme urbaine et la conception architecturale ; l'architecture, la culture et la production intellectuelle.

Ces UR disposent de programmes de recherche perméables, pouvant entrer en résonance. Il serait donc tout à fait envisageable d'explorer une fusion des équipes SHS en conservant l'équipe qui relève clairement des sciences pour l'ingénieur (SPI), avec des collaborations régulières avec PSL (Mines-ParisTech : ED ISMME – Mines Paris spécialité architecture), ce qui rejoint la situation de nombreuses écoles d'architecture développant des recherches dans ces deux champs disciplinaires. Cette recomposition mériterait d'être envisagée à l'heure du renouvellement du projet scientifique de ces équipes<sup>13</sup>.

Les travaux de recherche de ces équipes sont bien identifiés et la présence de neuf enseignants-chercheurs titulaires d'une habilitation à diriger la recherche (HDR) et d'une responsable administrative titulaire d'un doctorat, est à souligner. Ce nombre a vocation à croître dans le cadre des prochains recrutements d'enseignants, et l'école devra encourager cette progression. Suite aux départs de figures marquantes des laboratoires, un renouvellement et une montée en qualification diplômantes (HDR) s'observent d'ores et déjà. Le potentiel de recherche devrait permettre un développement des publications qui restent modestes à l'échelle de l'établissement.

Notons également l'efficacité du soutien à la recherche par le service documentation, bien inséré au sein de PSL et qui permet d'accompagner une politique de science ouverte. Au moment où l'établissement se recentre

<sup>12</sup> Le statut des enseignants-chercheurs des Ensa a certes évolué pour prendre en compte leur activité de recherche, mais sans que les écoles disposent des moyens permettant la mise en œuvre de toutes les décharges nécessaires.

<sup>13</sup> cf. les rapports Hcéres transmis par le département recherche.

sur deux ED dans le cadre de son intégration à PSL (ISMME portée par l'École des Mines pour les sciences et techniques de l'architecture ; lettres, arts, sciences humaines et sociales de l'ENS pour les sciences humaines et sociales qui étaient auparavant rattachées à l'ED VTT de la ComUE Paris Est SUP), certains doctorants restent encore rattachés à l'ED VTT. Il importera donc que l'école réussisse la transition de sa recherche doctorale en faisant de cette nouvelle inscription au sein de PSL un levier de développement de son troisième cycle.

S'agissant plus globalement de la politique de la recherche, trois constats s'imposent :

- L'absence de dynamique doctorale à l'échelle de l'Ensa PM. Chaque laboratoire dispose d'une petite salle de travail dans le bâtiment principal et le manque d'espace ne permet pas ou peu la présence sur place des doctorants. La communauté doctorante est éclatée .
- La faiblesse du rôle d'impulsion par la commission de la recherche. Cette instance, qui permet d'orienter l'activité de recherche, notamment par le biais de l'affectation des décharges d'enseignement pour recherche (6,5 ETP), ne parvient pas encore à jouer son rôle de formalisation d'une politique. Sa présidence était en cours de renouvellement au moment de la visite, après une vacance de plusieurs mois, ce qui témoigne d'un véritable dysfonctionnement.
- Un manque d'incarnation de la recherche. Un agent est en charge à temps plein du suivi de l'activité de recherche (cadre A) et il exerce à la fois des fonctions de validation de dépenses des laboratoires, de rédaction des comptes rendus de la commission de recherche et de représentation de l'établissement dans différents groupes de travail de PSL. Il convient d'incarner plus résolument une fonction de direction de la recherche dans l'établissement.

Enfin, la revue *Malaquais*, outil de diffusion des travaux de recherche intéressant, est en souffrance : le dernier numéro date en effet de 2021. La relance de cette revue permettrait de valoriser les recherches actuelles et de structurer de nouvelles convergences. Parmi elles, notons le programme gradué « Arts » prolongeant l'EUR Trans-Litterae (interrompue par l'ANR), avec une réflexion en cours sur la diversification des formats de doctorat, qui constitue une piste de décloisonnement de la recherche intéressante, également attendue par de nombreuses écoles d'art. L'Ensa PM peut être force motrice sur ce dossier.

#### **d. Une saturation des maquettes pédagogiques de master, qui rendent difficiles les ouvertures à d'autres formations (doubles cursus, équivalences...)**

Au sein de l'école, le corps enseignant n'est ni uni, ni fédéré autour de projets pédagogiques communs. Ce défaut de coordination des équipes pédagogiques impacte directement l'offre de formation puisque les maquettes s'en trouvent saturées. La structuration et les rythmes hebdomadaires sont indéniablement inscrits dans la continuité du lycée (sans année de préparation/ transition) laissant peu de place à l'émergence de nouveaux formats propices à une réelle application des savoirs dans les exercices de conception (projet). La maquette pédagogique actuelle est par conséquent peu anticipatrice de l'intégration à PSL pourtant entérinée.

La structuration actuelle conduit à des parcours de licence sans embûches majeures (taux d'échec assez faible) ; *a contrario*, la formation de Master, pour diverses raisons – mobilité, séminaires recherche organisés sur trois semestres, surcharge du S9 – se boucle très fréquemment en trois ans ou quatre ans. Cet état de surcharge rend difficile les doubles masters ou simplement l'ouverture vers des modules d'enseignements extérieurs (options, mineures), et surtout, paraît peu compatible avec le modèle de PSL où ces éléments tendent à se généraliser.

La saturation des maquettes se répercute également sur les possibilités de mobilités à l'étranger, l'offre extrêmement dense d'enseignements trouvant difficilement des équivalences dans des établissements internationaux partenaires. Les séminaires constituent d'ailleurs un véritable obstacle car ils s'étalent sur plusieurs semestres, voire plusieurs années. Les étudiants de master ayant l'obligation de suivre des cours magistraux n'ont finalement pas d'autres solutions que de s'inscrire en cours de L3 plutôt qu'en cours de master pour remédier à l'incompatibilité des maquettes.

#### **e. Une trop lente progression en matière de vie étudiante**

L'établissement, depuis sa dernière évaluation, a pris des dispositions concernant ses étudiants et leur bien-être. L'emploi du temps inclut désormais une journée libre par semaine pour l'ensemble des étudiants, et la reconnaissance de l'engagement étudiant au sein des instances ou des associations est valorisée sous forme de crédits ECTS, au même titre que les enseignements. Enfin, la mise en place des conseils de perfectionnement, certes récente (2024), est positive.

Toutefois, la progression attendue en matière d'encouragement et de valorisation de l'engagement des étudiants dans la vie de l'école, vivement recommandée lors de la précédente évaluation, se révèle trop lente. L'école pourrait pourtant s'appuyer davantage sur ses étudiants, désireux d'améliorer les conditions de vie au sein de l'établissement. À titre d'exemple, un renouveau associatif s'observe ces dernières années. Ainsi l'unique

lien social entre les deux établissements du site (Ensa et Ensba), le café Héloïse, prend forme grâce à une association étudiante qui le fait vivre. Mais les promotions déplorent toujours un manque de considération pour les sujets que les étudiants souhaitent aborder au sein des instances ; la Commission de la formation et de la vie étudiante (CFVE) notamment, les associe trop peu à ses séances. La représentativité étudiante dans la vie institutionnelle de l'établissement s'avère insatisfaisante et le seul dialogue effectif demeure très informel puisqu'il se situe dans la relation de proximité entre l'étudiant et ses professeurs.

Le défaut d'échanges institutionnels entre étudiants, direction et instances de l'école peut expliquer la trop lente évolution des conditions de vie étudiante au sein de l'établissement. Cela a pour conséquence un manque d'écoute des étudiants. La santé étudiante est une préoccupation mineure et très récente dans cette école, où aucun bilan global sur ce sujet n'a encore été réalisé.

En écho à la recommandation du précédent rapport Hcéres, le comité alerte l'établissement sur la nécessité d'intégrer les étudiants à ses instances et de faire de la santé étudiante l'une de ses priorités. **Il recommande aussi la mise en place d'un référent déontologie, qui serait bénéfique à l'ensemble de l'établissement.** Cela permettrait notamment d'instaurer une cellule d'écoute et de conseil pour les étudiants comme pour les enseignants afin de prévenir les situations de conflit, de harcèlement ou de mal-être.

#### **f. Une stratégie internationale à structurer**

L'école affiche de nombreuses mobilités étudiantes, aussi bien entrantes que sortantes : chaque année environ 80 étudiants étrangers sont accueillis dans le cadre du programme Erasmus+ ou d'accords bilatéraux. Un nombre équivalent d'étudiants de l'école partent dans les universités internationales partenaires pour un semestre ou une année d'échange, ou dans le cadre du double diplôme qui lie Malaquais à l'université Frédéric II de Naples. Ce double diplôme est une nouveauté de la période évaluée.

Cette dynamique réelle de mobilité internationale à l'Ensa PM reste fondée sur des initiatives individuelles, résultant de relations personnelles des enseignants à l'international. À l'instar de l'offre de formation et de la politique de la recherche, l'établissement ne coordonne ni ne hiérarchise les accords-cadres signés ou reconduits au fil des ans.

La volonté politique de la direction de l'école d'ouvrir ponctuellement des espaces pédagogiques en offrant une vitrine à de grandes universités internationales ciblées mériterait d'être partagée en interne et mieux ancrée dans la réalité des pratiques des départements et des échanges scientifiques. C'est à cette condition que des liens solides et durables pourront être maintenus avec les établissements partenaires<sup>14</sup>.

Si l'appui à la mobilité étudiante est effectif, la mobilité enseignante est peu encouragée. Le nombre important d'enseignants chercheurs étrangers et/ou bilingues permet à l'Ensa PM de disposer d'un vivier interculturel en interne. Cette spécificité est une richesse pour les enseignements proposés et participe à l'attractivité de l'école à l'échelle internationale. Ces figures internationales de l'école ont permis la mise en place de partenariats entre écoles d'architectures, notamment avec des universités italiennes dont le double-diplôme précédemment cité avec l'université de Naples.

Le service des relations internationales assure essentiellement le suivi des étudiants qui partent à l'étranger ou arrivent de l'étranger dans le cadre du dispositif Erasmus. L'instance en charge de ce suivi intensifie ses rencontres avec les étudiants au moment de leurs départs et arrivées mais s'essouffle entre ces deux moments. Une redéfinition du fonctionnement du service des relations internationales à l'horizon 2028 permettrait de clarifier son rôle et de pérenniser et structurer des échanges pédagogiques. La volonté d'encourager un apprentissage à l'étranger plutôt que de laisser le choix d'une destination pourrait se concrétiser à travers la structuration d'une stratégie globale. De la même manière, les différentes conventions renouvelées chaque année avec certaines universités étrangères pourraient se pérenniser à travers une telle planification.

### **3/ Recommandations**

- **Un projet d'établissement doit impérativement être élaboré, débattu et adopté**, l'intégration à PSL ne pouvant s'y substituer. Le comité recommande en outre de le décliner en objectifs opérationnels précis, assortis d'indicateurs de suivi. Porter des orientations stratégiques débattues dans l'établissement au niveau de la tutelle en demandant un engagement pluriannuel (un COP). De surcroît, il convient de **mobiliser l'ensemble des personnels de l'établissement sur le nouveau projet d'établissement** et revivifier les instances collectives de délibération dans le contexte d'une intégration universitaire et d'alignement institutionnel avec le modèle démocratique de PSL. Sept journées de débats et d'ateliers en 2023-2024 ont été pensées

---

<sup>14</sup> Le risque existe autrement d'une forme d'éloignement de la direction au sein de l'équipe de direction de PSL, qui serait trop peu en lien avec la vie de l'établissement.

comme des jalons dans cette direction dont on ne peut qu'encourager l'approfondissement. Enfin, cela suppose aussi de mettre en place un accompagnement systématique des agents à la conduite du changement, ce qui permettra de mieux garantir la nouvelle feuille de route universitaire.

- **Décentraliser de manière contrôlée les centres de dépense** en élargissant la délégation de signature aux cadres intermédiaires (chefs de service), avec un montant maximum de dépense à engager. Ce serait une marque de reconnaissance de leur engagement. Développer les outils de pilotage de l'établissement pour mieux définir le périmètre de gestion et d'activité et objectiver les marges d'action de l'établissement.
- **Se saisir des possibilités offertes par l'intégration à PSL pour pallier les difficultés bâtimentaires de l'école.** Préciser les superficies et les affectations des espaces manquants pour l'Ensa afin de se recentrer sur les besoins concrets de l'établissement. Dans ce cadre, accompagner et penser la recherche de locaux ou la réorganisation des espaces pour que les associations étudiantes disposent d'espaces suffisants.
- **Structurer la politique de la recherche.** Et afin d'accroître les contributions de l'établissement à la recherche académique, perspective dont l'intégration à PSL constitue un des leviers mobilisables, le comité recommande donc à l'Ensa PM d'envisager une restructuration autour de deux équipes de recherche, l'une dans le champ des sciences et techniques, l'autre dans celui des SHS pour mieux fédérer les chercheurs et créer une véritable convergence des programmes scientifiques. Renforcer le rôle de la commission de recherche dans l'établissement et **mettre en place un véritable soutien au développement du doctorat en architecture**, recherche de financement, suivi des inscriptions, soutenances (service de PSL ou service spécifique Ensa). Enfin, relancer la revue scientifique *Malaquais*.
- **Repenser les maquettes dans le contexte de l'intégration à PSL et alléger les parcours et les emplois du temps** afin de permettre à l'étudiant de travailler sur ses propres projets, tout en effectuant son cursus dans les délais prévus par les textes réglementaires (3 ans pour une licence et 2 ans pour un master). Il convient donc de reconsidérer la volumétrie des formations de master afin de faciliter leur perméabilité avec celles d'autres établissements, et notamment internationaux. Ainsi, l'école renforcera son potentiel d'ouverture, aussi bien à l'international que dans le cadre de formations conjointes avec les autres composantes de PSL. A ce sujet, il apparaît d'ailleurs nécessaire de **structurer une stratégie internationale** afin de cibler les différents partenariats et de les pérenniser.
- **Développer des approches pédagogiques différenciantes** et valoriser davantage auprès des publics les innovations effectives pour accroître l'attractivité des formations. Dans cette continuité, il sera plus simple de fédérer le corps enseignant autour d'un projet pédagogique commun et cela pour mettre en œuvre une coordination fluide et raisonnée des parcours de formation.
- **Proposer une meilleure écoute des étudiants** dont les différents comptes rendus des instances doivent pouvoir témoigner ; à ce titre, il est recommandé de mettre en place un référent déontologie.

# RAPPORT D'ÉVALUATION DU DIPLÔME D'ÉTUDES EN ARCHITECTURE (DEEA)

## 1 / Présentation de la formation

L'école nationale supérieure d'architecture Paris-Malaquais (Ensa PM), établissement-composante de l'université Paris Sciences Lettres (PSL) depuis janvier 2023, délivre un *Diplôme d'études en architecture (DEEA)* conférant le grade de licence en trois années correspondant à 2 200 heures encadrées. Depuis 2023, un double diplôme avec l'École nationale supérieure des arts décoratifs (ENSAD), établissement-composante de PSL également permet d'obtenir deux grades de licence en quatre ans. Ce premier cycle accueille 364 étudiants en 2022-2023. L'équipe pédagogique du DEEA est de 72 enseignants et 92 intervenants extérieurs.

## 2 / Analyse globale

**La caractérisation du premier cycle est clairement affirmée selon une dominante historiographique qui fait par ailleurs la renommée de l'école.** L'histoire de l'architecture, déclinée sous toutes ses facettes (histoire de l'art et histoire des techniques incluses) assure un socle de connaissances et de culture architecturale reconnues d'excellence, et continue à distinguer l'école. La part laissée aux autres champs et notamment ceux des autres sciences sociales et ceux de la construction est moins lisible pour les étudiants, quand bien même de nombreux ponts avec les ateliers de projet sont souvent justement opérés durant les trois années. Paradoxalement et contrairement au deuxième cycle, le grand absent des fondamentaux du DEEA, reste la pratique de la réhabilitation en studio de projet, tant sur le patrimoine reconnu que sur celui plus ordinaire, dans les perspectives du « faire avec l'existant » et du « déjà là ».

**La caractérisation du premier cycle témoigne d'une approche et d'une culture élargies de l'architecture et de son apprentissage.** C'est clairement une formation qui privilégie la dimension intellectuelle dans la formation de l'architecte dès le premier cycle en sollicitant les étudiants sur leur responsabilité envers les enjeux de société et sur la responsabilité. L'importance des enseignements théoriques et les deux modules d'initiation aux méthodes et aux objets de la recherche en troisième année confirment la qualité de l'initiation à la recherche engagée dès le DEEA. Enfin, cette ouverture résonne particulièrement avec la situation de l'école, au cœur d'une ville où les offres culturelles et professionnelles sont exceptionnelles et enviées.

**Les enseignements souffrent d'un déficit des compétences techniques et pratiques.** La grande attention apportée à la géométrie et son histoire dans le bloc Construction réduit d'autant l'approche des savoir-faire constructifs liés à la matière, aux mises en œuvre, aux ambiances ou au confort habité. À l'exception du sixième semestre, ces derniers sont presque totalement quasi absents des grilles pédagogiques. Cela implique des lacunes en culture constructive : lorsque ces connaissances sont appliquées (travaux dirigés connectés aux studios), elles dénotent un manque d'articulation aux questions des transitions écologiques. Un dispositif mieux partagé, intégrant par exemple des évaluations communes, pallierait en outre certaines surcharges de calendrier, économisant ainsi du temps étudiant et des heures encadrées.

**Les évaluations des enseignements de projet souffrent d'un défaut de compréhension de leurs critères par les étudiants.** L'organisation pédagogique accorde une large place à l'apprentissage par le projet grâce à des exercices dont les visées et les critères d'évaluation ne sont pas toujours explicites et sont surtout déconnectés des compétences attendues. Les critères d'évaluation sont donc difficilement lisibles par les étudiants qui peinent à comprendre les critiques en revue de projet et par conséquent à accepter leur échec qui est, par ailleurs, assez peu important.

**Malgré la conformité aux arrêtés de 2005 (pour mémoire : 2 200 heures), la surcharge des programmes est forte, notamment lors des deux premières années.** La progressivité affichée dans les cours d'histoire (approche croisée entre chronologie et histoires thématiques) est moins visible dans les autres domaines, ceux des sciences et techniques ou des sciences humaines, pourtant largement sujets à des applications mesurées et évaluables dans les enseignements de projet (ceux sur l'habitat par exemple). In fine, la progressivité renforce la surcharge du programme des deux premières années et nuit à l'apprentissage en autonomie tant sur le plan professionnel que culturel. Il serait intéressant de développer les enseignements intensifs et interdisciplinaires afin d'alléger la maquette.

**Les sciences de l'écologie interviennent trop tardivement dans le cursus du DEA.** La prise en compte du tournant écologique et l'adaptation aux effets du changement climatique sur les territoires sont largement attendues par les étudiants. Paradoxalement, elles n'apparaissent sous la forme d'un cours structuré commun dans la maquette pédagogique du DEEA qu'en semestre 6, au moment d'établir une synthèse des compétences. Si l'affichage de l'approche écologique dans le studio du semestre 6 (intitulé « P6 ») montre une certaine convergence entre les enjeux climatiques, la société carbonée et les stratégies de conception urbaine et architecturale, l'absence d'un cours construit et progressif des sciences portant sur les problématiques

écologiques et leurs impacts architecturaux est une faiblesse depuis la première année de DEEA, traduisant le manque de séquençage et de vision explicite des acquis environnementaux (notamment sur la mise en œuvre des matériaux bio- et géo-sourcés) à développer concomitamment à la pensée constructive (matière et structure) et à la prise en compte consciente des environnements proches.

### 3 / Conclusion

|  |  |
|--|--|
| <p><b>Points forts</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La haute qualité des cours théoriques ;</li> <li>• La place accordée à l'initiation à la recherche dès le premier cycle ;</li> <li>• Des ouvertures professionnalisantes et culturelles diversifiées ;</li> <li>• Des taux de réussite excellents</li> </ul>   | <p><b>Points faibles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un poids excessif des studios de projet induisant une surcharge de la maquette ;</li> <li>• Des enseignements sur la construction trop théoriques et trop peu articulés aux projets ;</li> <li>• Une absence de cours sur l'écologie avant la fin du cycle ;</li> <li>• Un défaut de prise en compte des retours de l'évaluation des enseignements par les étudiants.</li> </ul> |
| <p><b>Recommandations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Revoir la maquette et ses calendriers en ménageant des espaces pédagogiques plus ouverts, permettant des parcours diversifiés et ouverts sur les autres établissements de PSL.</li> <li>• Mieux articuler les enseignements aux contenus des studios de projet.</li> <li>• Proposer des enseignements sur l'écologie tout au long du cycle.</li> <li>• Mieux considérer les évaluations des enseignements, et plus largement, prendre en compte les remarques des étudiants au sein des instances.</li> </ul> |  |

### 4 / Avis en vue de l'accréditation

#### Avis favorable avec recommandations :

- Veiller à réviser la maquette pour éviter la surcharge de travail étudiant.
- Mieux intégrer les évaluations par les étudiants et leur retour dans le pilotage de la formation, notamment au sein du conseil de perfectionnement récemment créé.

# RAPPORT D'ÉVALUATION DU DIPLÔME D'ÉTAT D'ARCHITECTE (DEA)

## 1 / Présentation de la formation

L'école nationale supérieure d'architecture Paris-Malaquais (Ensa PM), établissement-composante de l'université Paris Sciences Lettres (PSL) depuis janvier 2023, délivre un *Diplôme d'État d'architecte (DEA)* conférant le grade de master en deux années correspondant à 1 200 heures encadrées. Ce deuxième cycle accueille 343 étudiants en 2022-2023. Depuis 2021, trois à cinq étudiants sont inscrits en double diplôme entre l'Université de Naples Federico II et l'Ensa Paris-Malaquais. Un double diplôme en trois ans avec l'École des Mines – PSL est créé depuis 2020. Est également créé en 2021 un parcours croisé architecte-ingénieur menant à un double diplôme avec l'École nationale des ponts et chaussées, établissement-membre de l'Institut Polytechnique de Paris depuis juillet 2024. Depuis 2023, un double diplôme, conférant le grade de master également, proposé est avec l'École nationale supérieure des arts décoratifs (ENSAD), établissement-composante de PSL aussi ; il permet une ouverture au profil d'architecte d'intérieur. L'équipe pédagogique du DEA est constituée de 72 enseignants, et 50 intervenants extérieurs.

## 2 / Analyse globale

En continuité des principes du premier cycle, le deuxième cycle de l'Ensa Paris Malaquais est construit sur un principe de spécialisation. La pédagogie est organisée selon six départements thématiqués, articulés avec les laboratoires de l'école et au sein desquels l'étudiant est amené à construire son parcours : Architecture, culture et société (ACS)<sup>15</sup>, Transitions, mondes en mutation, Projet architecture et sciences sociales (PASS), Digital Matters (DM), et Techniques et histoire de la production (THP). L'emploi du temps de l'étudiant s'organise, par semestre, selon 15 semaines d'enseignements hebdomadaires (Projet, Théorie, Outils et développement) et une semaine d'enseignements dits « intensifs » (Informatique, Photo, Maquette, atelier d'écriture, voyages d'études). Ces enseignements intensifs sont l'occasion de rencontres entre tous les étudiants, les enseignants, mais aussi des invités extérieurs.

**La richesse des partenariats crée une ouverture culturelle stimulante pour les étudiants du DEA, l'intégration dans PSL devrait encore enrichir cette offre.** L'école a noué des partenariats avec de grandes institutions extérieures (Théâtre, musées, Opéra, IRCAM, etc.), même si ceux-ci sont le plus souvent organisés au gré des opportunités et des initiatives d'enseignants-chercheurs. L'intégration dans PSL devrait permettre de proposer des « électives mineures » prises dans le périmètre PSL, de créer des passerelles avec d'autres formations de PSL et d'améliorer l'intégration des doubles cursus avec les ingénieurs (calendrier commun, parcours d'intégration en 2<sup>e</sup> cycle). Le Grand Paris regorge de sites, de lieux d'urbanisme transitoire, ou de tiers lieux à même d'accueillir ce type de pédagogies innovantes et d'ouvrir des voies professionnelles concrètes aux étudiants. Ces nouveaux partenariats locaux devraient être l'occasion de construire des formations hors les murs partagées avec certaines formations de PSL.

**L'école témoigne d'une belle attractivité en accueillant un grand nombre d'étudiants en mobilité entrante : 45 entrants pour 24 sortants en 2022-2023.** Le fait est suffisamment rare au sein des Ensa pour être souligné. L'école déploie des partenariats avec 21 pays, 30 partenaires Erasmus+ et 22 autres partenaires. L'école soutient financièrement ses étudiants lorsqu'ils partent vers une destination hors Erasmus. Malgré ces efforts, il faut néanmoins souligner que le nombre de mobilités sortantes est faible : 24 étudiants sur 166 étudiants en première année du cycle. Les mobilités s'avèrent en fait plus nombreuses en premier cycle (23 à 48 étudiants durant la période de référence), mais en regard des promotions, les mobilités ne dépassent jamais les 30 %, quel que soit le cycle.

**En termes d'amélioration continue, l'école est une des rares Ensa à avoir mis en place un conseil de perfectionnement.** L'instance ayant été mise en place en 2024, il est encore tôt pour en apprécier le fonctionnement. Au-delà des enseignants, qui peuvent être aussi des praticiens, il sera nécessaire d'associer des représentants professionnels dans le conseil pour respecter les objectifs de ce type d'instance et la rendre pertinente.

---

<sup>15</sup> Intitulés du document DAE01 fournis par l'établissement.

**La structure du deuxième cycle en six départements souffre d'un défaut de lisibilité et d'un manque d'interactions.** Le découpage du master en six départements propose en interne une diversité de parcours libres ou contraints selon des règles qui ne sont pas harmonisées. Malgré le soin apporté à l'accueil des étudiants en mobilité, cette offre reste, de fait, énigmatique et peu compréhensible depuis l'extérieur, a fortiori depuis l'étranger. Le découpage artificiel en départements donne le sentiment d'une série de variations sur un même thème : la reconversion, la rénovation, le faire avec et la réversibilité de l'architecture à 80 %. Ces thématiques sont également investies dans les sujets de certains mémoires de recherche à coloration historique. Un ferment de mutualisation existe, mais la construction d'un tronc commun, qui serait un marqueur pour l'école, permettrait de diminuer cette fragmentation et de gagner des marges de manœuvre pour approfondir les questions essentielles de la transformation de l'existant.

**L'initiation à la recherche traditionnellement attachée aux séminaires, peine à définir des objectifs et des acquis collectifs : absence de cours communs et de temps partagé entre les différents séminaires.** Les parcours de mention recherche restent fortement attachés au développement d'un mémoire de 2<sup>e</sup> cycle « augmenté », qui en fait ne concerne pas plus de 10 % des mémoires. Il y aurait également un véritable enjeu à mutualiser les cours de formation à la recherche entre les séminaires et les studios de projets. Malgré l'impact des trois semestres mobilisés pour le mémoire de recherche, la formation doctorale recrute très peu de doctorants issus de l'école, en interne.

**La place de l'apprentissage expérientiel est insuffisante dans les maquettes.** Si la direction de l'ENSA Paris-Malaquais \_PSL a très bien su médiatiser l'apprentissage expérientiel à l'échelle 1 en accueillant dans ses murs l'exposition Archi-Folies en 2023, cette présentation ne doit pas masquer le manque d'apprentissages passant par la main et le faire (art, construction, ambiances, représentation). L'absence d'enseignement expérientiel récurrent se traduit par une faiblesse des acquis en matière de compréhension des matières et des structures dans les exercices et de leurs effets sur la maîtrise des ambiances architecturales et urbaines. L'exiguïté des espaces dévolus à l'école constitue forcément une partie des raisons du problème pour lequel il faudrait trouver des solutions, sans doute hors les murs. Le développement d'une matériauthèque (matière et maquette écorchée) en lien avec la bibliothèque, pourtant très bien dotée en ouvrages techniques, serait le bienvenu.

**L'allongement important de la durée nécessaire pour obtenir le DEA interroge.** L'école a bien identifié que 30 % des étudiants obtiennent leur diplôme en trois ans. Si le phénomène est fréquent au sein des Ensa et les raisons, multiples (stages, également de l'effort notamment), cela ne devrait pas rester sans soulever d'interrogations. Une restructuration des suivis de mémoire et des projets de fin d'études (PFE) en trois semestres est indispensable pour limiter la tendance à déployer le DEA durant plus de deux ans. Les nombreuses alertes formulées par les représentants étudiants dans les instances ne semblent pas avoir été entendues afin d'améliorer l'offre pédagogique trop contraignante entre les semestres pour permettre les mobilités.

### 3 / Conclusion

|   |   |
|---|---|
| <b>Points forts</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Une attractivité forte à l'international ;</li> <li>Des ouvertures culturelles et professionnalisaantes diversifiées qui devraient s'intensifier avec PSL ;</li> <li>Un conseil de perfectionnement en place et opérationnel.</li> </ul>   | <b>Points faibles</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Une structuration trop cloisonnée des départements thématisés ;</li> <li>Un manque d'articulation entre la recherche et le projet en fin de cycle ;</li> <li>Des parcours étudiants allongés ;</li> <li>Un défaut de suivi des évaluations des enseignements par les étudiants.</li> </ul> |
| <b>Recommandations</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Réévaluer les bénéfices de la structuration des départements pour retrouver ce qui est commun à la formation autour des thématiques de la réhabilitation et de l'écologie.</li> <li>Recréer des liens articulés entre la recherche et les projets.</li> <li>Intégrer la nécessité d'un DEA en deux ans.</li> <li>Mieux considérer les évaluations des enseignements par les étudiants (EEE) et, plus largement, mieux prendre en compte les interventions des étudiants au sein des instances.</li> </ul> |   |

## 4 / Avis en vue de l'accréditation

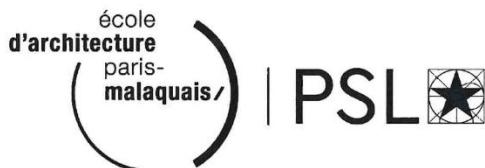
### **Avis favorable avec recommandations :**

- Veiller à augmenter le taux de réussite au DEA en deux ans.
- Veiller à prendre en compte les résultats des évaluations des enseignements par les étudiants.
- Renforcer les mentions recherche et la préparation au doctorat en architecture.

# Table des matières

|   |           |
|---|-----------|
| <b>Présentation de l'établissement-composante .....</b>   | <b>3</b>  |
| <b>Avis développé sur l'établissement-composante .....</b>  | <b>4</b>  |
| <b>1/ Forces principales.....</b>   | <b>4</b>  |
| a. L'intégration à PSL comme établissement-composante est fédératrice et structurante pour l'Ensa PM .....  | 4         |
| b. Une administration soutenue par des recrutements structurants.....   | 5         |
| c. Une approche pédagogique par « studio » favorisant la créativité des étudiants et une offre de formation enrichie par des initiatives différenciantes..... | 5         |
| <b>2/ Faiblesses appelant une vigilance particulière.....</b>   | <b>6</b>  |
| a. Un projet d'établissement contraint par les circonstances extérieures et qui reste à formaliser .....  | 6         |
| b. L'enlisement du projet de campus « Architecture et Beaux-Arts » .....  | 7         |
| c. Une politique de recherche à structurer.....   | 8         |
| d. Une saturation des maquettes pédagogiques de master, qui rendent difficiles les ouvertures à d'autres formations (doubles cursus, équivalences...) .....   | 9         |
| e. Une trop lente progression en matière de vie étudiante .....   | 9         |
| f. Une stratégie internationale à structurer .....  | 10        |
| <b>3/ Recommandations .....</b>   | <b>10</b> |
| <b>RAPPORT D'ÉVALUATION DU DIPLÔME D'ÉTUDES EN ARCHITECTURE (DEEA) .....</b>  | <b>12</b> |
| 1 / Présentation de la formation .....  | 12        |
| 2 / Analyse globale .....   | 12        |
| 3 / Conclusion .....  | 13        |
| 4 / Avis en vue de l'accréditation .....  | 13        |
| <b>RAPPORT D'ÉVALUATION DU DIPLÔME D'ÉTAT D'ARCHITECTE (DEA).....</b>   | <b>14</b> |
| 1 / Présentation de la formation .....  | 14        |
| 2 / Analyse globale.....  | 14        |
| 3 / Conclusion.....   | 15        |
| 4 / Avis en vue de l'accréditation .....  | 16        |
| <b>Table des matières .....</b>   | <b>17</b> |
| <b>Observations du Directeur de l'ENSA Malaquais-PSL .....</b>  | <b>18</b> |
| <b>Organisation de l'évaluation.....</b>  | <b>24</b> |

# Observations du Directeur de l'ENSA Malaquais-PSL



## Le directeur

Affaire suivie par Madame Sophie BONNIAU  
Tél. : 01 55 04 51 61  
sophie.bonniau@paris-malaquais.archi.fr

Paris, le mercredi 21 janvier 2026

À l'attention de

Monsieur Pierre Glaudes  
Directeur du département d'évaluation  
des établissements

Madame Sophie Meynet  
Directrice du département d'évaluation  
des formations

**Objet :** Lettre de réponse aux rapports d'évaluation par le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche de l'École nationale supérieure d'architecture Paris-Malaquais - PSL et de ses formations

Monsieur le Directeur, Madame la Directrice,

L'École nationale supérieure d'architecture Paris-Malaquais – PSL souhaite, par la présente, remercier très sincèrement le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur pour le travail mené dans le cadre de l'évaluation de l'établissement et de ses formations. Les échanges avec le comité, la lecture attentive du rapport provisoire puis du rapport définitif constituent, pour notre communauté, un apport précieux et un appui structurant dans une période où l'école est engagée dans de nombreux chantiers.

Nous saluons tout particulièrement la reconnaissance des dynamiques engagées et l'attention portée aux enjeux spécifiques d'une école d'architecture intégrée à une université de recherche. Les recommandations formulées rejoignent, pour une large part, les préoccupations qui animent l'établissement depuis plusieurs années et confortent les orientations déjà engagées.

Le présent courrier de réponse vise à apporter des éléments de clarification, à préciser certaines évolutions récentes et, lorsque cela nous semble nécessaire, à nuancer ou à discuter certaines appréciations, dans un esprit de dialogue constructif et de respect du travail du comité.

/ École nationale supérieure d'architecture Paris-Malaquais – PSL

14 rue Bonaparte, 75006 Paris – [www.paris-malaquais.archi.fr](http://www.paris-malaquais.archi.fr)



## **Sur le projet d'établissement et la gouvernance**

Le comité souligne à juste titre la nécessité pour l'ENSA Paris-Malaquais – PSL de se doter d'un projet d'établissement formalisé, décliné en objectifs opérationnels assortis d'indicateurs de suivi, l'intégration à PSL ne pouvant s'y substituer. Nous partageons pleinement cette exigence et souhaitons apporter des éléments de contexte permettant de mieux situer l'état d'avancement de cette démarche.

Il est exact que l'école ne dispose pas encore, à ce stade, d'un document unique et pleinement opérationnel constituant un projet d'établissement au sens strict. Toutefois, depuis 2022, un travail approfondi, collectif et participatif, a été engagé afin de redéfinir le positionnement de Paris-Malaquais – PSL et d'en déduire des axes d'action stratégiques.

Entre 2023 et 2024, pas moins de sept journées de débats, d'ateliers et de séminaires ont réuni l'ensemble de la communauté de l'école – personnels administratifs, enseignants et étudiants – autour des enjeux de gouvernance, de pédagogie, de recherche, de vie étudiante et d'intégration universitaire. Cette démarche visait précisément à poser les fondations partagées d'un projet d'établissement.

Ce travail a abouti, en juin 2025, à la publication d'un manifeste intitulé « *Pour une architecture ouverte* ». Ce document identifie une douzaine de notions et de principes directeurs destinés à guider l'action collective de l'école et à rendre visible sa singularité dans le paysage national et international de la formation en architecture. Il constitue un socle politique et intellectuel assumé, préalable indispensable à l'élaboration d'une feuille de route opérationnelle.

En outre, à l'occasion du renouvellement du mandat du directeur au printemps 2025, un document stratégique d'une dizaine de pages détaillant les actions en cours et celles à engager dans les prochaines années a été présenté au conseil d'administration. Éclairé par le manifeste, ce texte a vocation à servir de matériau de travail pour l'élaboration du premier contrat d'objectifs et de performance (COP) de l'école, dont la signature avec le ministère de la Culture est prévue au printemps 2026.

Ainsi, loin de se substituer à un projet d'établissement, l'intégration à PSL constitue pour Paris-Malaquais un cadre et un levier, dans lesquels s'inscrit une démarche autonome, progressive et largement débattue. Les prochains mois seront consacrés à la formalisation définitive du projet d'établissement, à la hiérarchisation et à la définition des objectifs et indicateurs sur la durée du COP (5 ans).

S'agissant de la gouvernance et du fonctionnement de l'établissement, certaines formulations du rapport peuvent laisser penser à un manque de collégialité. Cette appréciation ne nous paraît pas refléter la réalité. Les instances statutaires sont régulièrement réunies et pleinement associées aux réflexions et aux décisions, conformément aux textes en vigueur. La refonte actuelle de l'offre de formation est, par exemple, directement pilotée par le conseil pédagogique et scientifique (CPS), l'administration intervenant en appui.

Depuis 2022, les temps d'échange ouverts à l'ensemble de la communauté – séminaires, groupes de travail, journées institutionnelles – se sont multipliés. Cette volonté de dialogue a d'ailleurs été explicitement reconnue par les représentants enseignants lors des débats en conseil d'administration relatifs au renouvellement du mandat de direction.

Il demeure néanmoins difficile de mobiliser durablement l'ensemble des acteurs, notamment enseignants et étudiants, dans des démarches collectives exigeantes et inscrites dans le temps. Cette difficulté, rencontrée dans d'autres établissements, interroge moins la volonté institutionnelle que les formes de participation et les leviers à inventer pour y parvenir.

## **Pilotage administratif et moyens immobiliers**

Le comité recommande de décentraliser de manière contrôlée la validation des dépenses, en élargissant la délégation de signature aux cadres intermédiaires, et de développer les outils de pilotage afin de mieux objectiver les marges d'action de l'établissement. Ces recommandations rejoignent des réflexions en cours au sein de l'équipe de direction. Dans un contexte budgétaire contraint et de complexification croissante des procédures, la direction est consciente de la nécessité de renforcer la responsabilisation des cadres intermédiaires, de reconnaître leur engagement et de fluidifier les circuits de décision, tout en garantissant la sécurité juridique et financière. Pour ce faire, en 2025, une délégation de signature élargie a été mise en œuvre et différents chantiers de contrôle interne ont été amorcés en articulation avec le futur COP.

S'agissant des difficultés bâimentaires, le comité invite l'établissement à se saisir pleinement des opportunités offertes par l'intégration à PSL. Cette recommandation est d'ores et déjà mise en œuvre, étant souligné que les marges offertes par PSL dans ce domaine sont limitées, la plupart des autres établissements-composantes étant eux-mêmes à l'étroit dans leurs locaux. Au-delà de PSL, l'école explore toutes les solutions pour desserrer la contrainte spatiale, tant pour les activités pédagogiques et de recherche que pour la vie étudiante. La question des locaux dédiés aux associations étudiantes fait l'objet d'une attention particulière dans ce cadre.

## **Recherche et doctorat**

La recommandation visant à structurer la politique de recherche de l'établissement, notamment autour de deux grandes équipes – sciences et techniques d'une part, sciences humaines et sociales d'autre part – constitue un point d'appui important pour les réflexions en cours. Les laboratoires ACS et LIAT ont entamé un travail de collaboration approfondi et sont en train de développer une stratégie commune autour des axes de recherche qu'ils partagent. La direction de l'école les encourage dans cette voie, mais c'est aux chercheurs qu'il appartient de décider la forme que ces collaborations peuvent prendre.

Le renforcement du rôle de la commission de la recherche, le soutien au développement du doctorat en architecture, la recherche de financements et l'amélioration du suivi des doctorants figurent parmi les priorités identifiées. Dans cette dynamique, en 2025, l'école est devenue membre du programme doctoral SACRe, et y a créé la mention Architecture. Ce programme pionnier de la recherche création est co-dirigé par une de nos enseignantes. Par ailleurs, Paris-Malaquais est membre du programme gradué Arts de l'Université PSL qui permet une circulation accrue entre les écoles et les établissements partenaires, du master au doctorat.

Enfin, la relance de la revue scientifique Malaquais s'inscrit également dans cette dynamique de structuration et de rayonnement.

Dans le courant de l'année 2026, le service de la recherche sera en principe renforcé afin d'avancer sur ces dossiers essentiels.

## **Formations et pédagogie – licence et master**

Les recommandations relatives à la licence – révision de la maquette, articulation renforcée entre enseignements et studios de projet, intégration transversale des enjeux écologiques, meilleure prise en compte des évaluations par les étudiants et vigilance accrue quant à la charge de travail – font largement écho aux travaux déjà engagés.

Les recommandations relatives au master – structuration des départements, renforcement des liens entre recherche et projet, objectif d'un DEA obtenu en deux ans et développement des mentions recherche et de la préparation au doctorat s'inscrivent pleinement dans les orientations stratégiques de l'établissement.

La création récente des conseils de perfectionnement et la mise en place, dès 2022-2023, d'un dispositif structuré d'évaluation des enseignements par les étudiants constituent des avancées significatives. Ces outils permettent désormais un pilotage plus fin de la formation et une meilleure prise en compte des retours étudiants.

Engagé depuis l'année universitaire 2024-2025 et piloté par le CPS, le travail de refonte de l'offre de formation s'articule notamment autour des points suivants : structuration de la progression pédagogique et coordination des temps d'apprentissage, renforcement de l'articulation entre formation et recherche, intégration de la double compétence et de l'apprentissage, ouverture disciplinaire et expérimentation pédagogique, renforcement de la prise en compte transversale dans les enseignements des transitions écologiques, environnementales, sociétales et numériques, ce dès la première année de licence.

### **Vie étudiante : éléments de clarification et de nuance**

L'appréciation portée par le comité sur la vie étudiante appelle, de notre point de vue, plusieurs clarifications importantes.

S'agissant tout d'abord de la représentativité étudiante et du fonctionnement des instances, les élections se tiennent régulièrement, et l'école a même organisé en juin 2023 des élections partielles afin de pourvoir des sièges restés vacants au conseil d'administration et à la CFVE suite au renouvellement général des instances fin 2022-début 2023. Les représentants étudiants sont convoqués et, pour la plupart, présents aux réunions des instances, aux groupes de travail qui en émanent, aux conseils de perfectionnement et aux séminaires pédagogiques.

Au-delà du cadre réglementaire, la direction a mis en place dès 2022 des réunions trimestrielles ouvertes entre l'administration et les étudiants, sans ordre du jour imposé. Si ces rencontres ont eu du succès à leur mise en place, la participation s'est progressivement érodée jusqu'à une absence totale d'étudiants, conduisant à une suspension de ce format. Cette expérience interroge moins la volonté d'écoute de l'établissement que les modalités de l'engagement étudiant dont l'école doit se saisir

La mise en place de délégués de promotion à la rentrée 2023-2024, à la demande des élus étudiants, témoigne également de cette volonté de structurer le dialogue avec l'administration.

Le renouveau associatif souligné par le comité a été activement soutenu par l'école, notamment à travers le recrutement au service des études en novembre 2022 d'une adjointe spécifiquement chargée de la vie étudiante et de la professionnalisation. Les associations bénéficient d'un accompagnement administratif, de subventions, de mises à disposition de locaux, de formations et d'un appui conjoint des services vie étudiante de Paris-Malaquais et des Beaux-Arts de Paris pour le Café Héloïse.

Concernant la santé étudiante, nous ne pouvons partager l'affirmation selon laquelle elle constituerait une préoccupation mineure de l'école. Dès 2020, l'école a adhéré aux services mutualisés de PSL qui, en matière de santé et de sport, ouvrent à nos étudiants un accès gratuit à des professionnels de santé spécialisés et à des équipements sportifs parisiens. Un groupe de travail « Santé » a été mis en place, associant les étudiants, et a donné lieu à des actions concrètes (organisation d'une semaine de la santé, intégration d'une semaine de vacances à la Toussaint, procédure d'aménagement de la scolarité en raison de l'état de santé...) ainsi qu'à une synthèse diffusée en janvier 2024 dans le cadre du suivi du Plan Santé ministériel des écoles d'architecture (2022-2027).

Ces dernières années, Paris-Malaquais – PSL a été particulièrement engagée et active en matière de lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Les dispositifs de prévention, les cellules d'écoute, les formations des associations, des agents et des étudiants témoignent d'une approche globale, progressive et structurée.

Enfin, la recommandation relative à la mise en place d'un référent déontologique appelle des clarifications notamment au regard des dispositifs existants comme la création d'un poste de chargé de mission égalité, diversité et inclusion en 2022.

### **Accompagnement du changement et mobilisation des personnels**

Le comité souligne la nécessité d'un accompagnement systématique des agents à la conduite du changement, dans un contexte d'intégration universitaire et d'alignement institutionnel exigeant. L'établissement partage pleinement cette analyse.

Les transformations en cours – intégration à PSL, refonte de l'offre de formation, structuration de la recherche, évolution des pratiques pédagogiques et administratives – impliquent un effort d'adaptation important de la part de l'ensemble des personnels. Plusieurs actions ont d'ores et déjà été engagées : multiplication des temps d'information et d'échange, accompagnement managérial renforcé des cadres intermédiaires, appel à des regards extérieurs lors des phases structurantes du projet d'établissement.

Ces actions doivent toutefois être amplifiées, notamment par le développement de formations ciblées, l'amélioration de la circulation de l'information interne et la reconnaissance de l'engagement des agents dans les processus de transformation. Ces dimensions feront partie intégrante du futur contrat d'objectifs et de performance.

### **Ouverture internationale et intégration à PSL**

La recommandation du comité visant à structurer une véritable stratégie internationale a été pleinement prise en compte par l'établissement. Sans attendre la prochaine échéance d'évaluation du HCERES, l'ENSA Paris-Malaquais – PSL a élaboré, débattu et validé en 2025 une stratégie internationale pour les cinq prochaines années universitaires.

Intitulée « *Expérimenter le monde* », la stratégie internationale 2025–2030 s'articule autour de neuf objectifs structurants (une école plus attractive, plus accueillante, plus mobile, plus multilingue et plus partenariale, travaillant davantage en réseau, mais également une école plus coopérante, plus experte et plus solidaire) et de quatre zones géographiques prioritaires (1) l'Europe ; 2) le monde anglo-saxon ; 3) les zones de fort développement architectural ; 4) les zones d'activités architecturales soutenues). Cette stratégie s'inscrit dans les valeurs portées par l'établissement et dans les opportunités offertes par son intégration à PSL.

Afin d'assurer la mise en œuvre opérationnelle de cette stratégie, sept familles d'outils ont été définies : ingénierie de projets européens et internationaux ; études et recherche ; communication ; partenariats ; ressources humaines et organisation ; budget et finances ; gouvernance. Une feuille de route annuelle 2025–2026, comprenant soixante actions à engager dès la première année de déploiement, a été adoptée.

Dans ce cadre, le service des relations internationales de l'école a été significativement renforcé. Outre le responsable de service et la gestionnaire de mobilité, l'équipe comprend désormais une chargée de projets européens et internationaux, chargée d'accompagner les enseignants et les chercheurs dans la conception, le montage, le déroulement et l'évaluation de leurs projets, ainsi que sur les questions d'expertise internationale. Une assistante relations internationales en apprentissage renforce également l'équipe en 2025–2026, en travaillant notamment sur l'attractivité de l'établissement, la cartographie des relations internationales de l'école et la constitution de bases de données dédiées.

Cette structuration permet désormais d'inscrire l'ouverture internationale de l'ENSA Paris-Malaquais – PSL dans une démarche stratégique, outillée et soutenable, au service des formations, de la recherche et du rayonnement de l'établissement.

### **Innovations pédagogiques et attractivité des formations**

Le comité encourage l'établissement à développer des approches pédagogiques différenciantes et à mieux valoriser les innovations existantes. L'ENSA Paris-Malaquais – PSL souscrit pleinement à cette orientation.

De nombreuses expérimentations pédagogiques sont déjà à l'œuvre, tant dans les studios de projet que dans les enseignements théoriques, en lien avec la recherche, notamment dans les domaines de l'écologie, de la réhabilitation. La dimension artistique et culturelle est également particulièrement présente. L'enjeu réside désormais dans une meilleure coordination de ces initiatives, leur inscription dans un projet pédagogique partagé et leur valorisation auprès des publics, notamment étudiants et partenaires internationaux.

La clarification des parcours, la coordination raisonnée des enseignements et la construction d'un récit pédagogique commun constituent des leviers essentiels pour renforcer l'attractivité de l'école et fédérer durablement le corps enseignant. C'est ce à quoi nous nous employons dans la refonte en cours de l'offre de formation.

### **Conclusion**

L'ENSA Paris-Malaquais – PSL réaffirme son attachement aux principes d'évaluation, de dialogue et d'amélioration continue portés par le HCERES. Les recommandations formulées constituent un cadre exigeant et stimulant pour notre action dans les années à venir.

Les précisions apportées dans ce courrier se justifient pour l'essentiel à la lumière des dynamiques récentes et des actions déjà engagées. L'école a la volonté d'assumer pleinement ses responsabilités institutionnelles, dans un contexte de transformation profonde, au service des étudiants, de la recherche, de la formation et du rayonnement de l'architecture.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, Madame la Directrice, en l'assurance de ma meilleure considération.

*Bien à vous*

  
Jean-Baptiste de Froment

# Organisation de l'évaluation

La visite de l'évaluation de l'Ensa Paris Malaquais a eu lieu du 5 au 6 novembre 2024. Le comité était présidé par Monsieur **Laurent Devisme**, Professeur - Ensa Nantes. Vice-président Transformations écologiques et médiations scientifiques de Nantes Université. Docteur en Aménagement-Urbanisme, HDR.

Ont participé à cette évaluation :

- Madame **Cécile Regnault**, architecte et professeure HDR, Ensa Lyon. Responsable du doctorat et anciennement responsable du master d'architecture, Ensa Lyon.
- Madame **Coralie Waluga**, administrateur civil. Directrice adjointe chez Conservatoire national supérieur musique et danse de Lyon. Magistrate de chambre régionale de comptes, ancienne sous-préfète, ancienne DGS de l'université Paris-Nanterre (2016-2017) et de l'Ecole normale supérieure- Paris (2009-2013).
- Madame **Charlotte Messana**, ancienne élève de l'Ensa Clermont-Ferrand, élue au CA et à la CFVE et au CNESERAC. Diplômée en sus d'un master en gestion des territoires et développement local en 2023 de l'UCA. En poste en tant que chargée d'études mobilité auprès d'une collectivité territoriale depuis mars 2024

Madame **Maryline Laplace**, conseillère scientifique, Monsieur **François Andrieux**, conseiller scientifique ainsi que Madame **Ophélie Lécuyer** et Madame **Gaëlle Dequirez**, chargées de projet, représentaient le Hcéres.

L'évaluation porte sur l'état de l'établissement au moment où les expertises ont été réalisées.

On trouvera les CV des experts en se reportant à la Liste des experts ayant participé à une évaluation par le Hcéres à l'adresse URL <https://www.hceres.fr/fr/liste-des-experts-ayant-participe-une-evaluation>.



**Évaluation des universités et des écoles**  
**Évaluation des unités de recherche**  
**Évaluation des formations**  
**Évaluation des organismes nationaux de recherche**  
**Évaluation et accréditation internationales**



19 rue Poissonnière  
75002 Paris, France  
+33 1 89 97 44 00

